

Liste des pièces d'identité acceptables

Individuals

Financière Oaken exige, au minimum :

- Une pièce d'identité avec photo lors d'une rencontre avec un client en personne; ou
- Deux pièces d'identité indépendantes et fiables si vous ne rencontrez pas le client en personne ou si le client n'a pas de pièce d'identité avec photo acceptable.

MINEURS (MOINS DE 12 ANS)

Les parents/tuteurs doivent être identifiés et fournir les pièces d'identité requises pour chaque client.

COMPTES CONCERNÉS PAR UN TESTAMENT/UNE PROCURATION/UNE FIDUCIE

Les exécuteurs testamentaires, les fiduciaires et les titulaires d'une procuration doivent fournir les pièces d'identité requises pour les personnes clientes.

CARTES D'IDENTITÉ D'EMPLOYÉ ET D'ÉTUDIANT

Les cartes d'identité émises par les employeurs à l'intention de leurs employés ne sont pas acceptables, pas plus que les cartes d'étudiant émises par les établissements d'enseignement.

Exigences de qualité des pièces d'identité avec photo

Les pièces d'identité avec photo doivent être :

- Émises par un gouvernement fédéral, provincial ou territorial (mais non pas municipal) ou un équivalent à l'étranger;
- Originales (pas une photo, une photocopie, une version numérisée ou télécopiée et ne peuvent pas être fournies par appel vidéo);
- Valides (non expirées et signées, le cas échéant, non modifiées et confirmées avec certitude raisonnable comme étant authentiques);
- Actuelles (confirmant le même nom, la même adresse et la même date de naissance que ceux fournis par le client sur la demande et avec une ressemblance fidèle de la personne);
- Lisibles et intactes

REMARQUE

- Financière Oaken n'accepte pas les cartes d'assurance maladie de quelque province que ce soit à des fins d'identification, à l'exception de la carte des services de la Colombie-Britannique.

- Les numéros d'assurance sociale ne sont pas recueillis à des fins d'identification, mais ils peuvent être requis pour obtenir un produit ou un service

¹ Le permis de conduire du Québec ne peut être utilisé que s'il est offert par la personne aux fins d'identification.

² Un permis de conduire et une carte de services combinés de la Colombie-Britannique ne constituent qu'une seule pièce d'identité.

Pièces d'identité avec photo acceptables

- Passeport canadien ou étranger
- Carte de résident permanent
- Carte de citoyenneté canadienne émise avant 2012
- Certificat sécurisé du statut d'Indien
- Permis de conduire canadien ou étranger¹
- Carte de services de la Colombie-Britannique²
- Carte d'identité provinciale ou territoriale
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes
- Permis canadien d'armes à feu
- Carte NEXUS

Exigences de qualité des pièces d'identité pour la méthode à double processus

Les documents pour la méthode à double processus doivent provenir de deux sources indépendantes et fiables et :

- Être des documents complets, authentiques et lisibles qui peuvent être soumis par voie électronique;
- Être les documents disponibles les plus récents, valides et à jour qui comprennent des renseignements à jour tels que fournis sur la demande;
- Les renseignements ne peuvent pas être caviardés ou supprimés.

Documents d'identification acceptables pour confirmer l'information avec la méthode à double processus

Sources d'information fiables pour la vérification
du nom et de l'adresse

Sources d'informations fiables pour la vérification
nom et de la date de naissance

Sources d'informations fiables pour la vérification
du nom et la confirmation d'un compte financier
(en particulier un compte de dépôt, un compte de carte de crédit ou un compte de prêt)

Émis par un organisme gouvernemental canadien :

- Télécopie, photocopie, numérisation ou image électronique claire et lisible d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, comprenant le nom et l'adresse;
- Tout relevé, formulaire, certificat ou autre source qui ont été émis par un organisme gouvernemental canadien (fédéral, provincial, territorial ou municipal), tel que :
- Évaluation foncière émise par une municipalité;
- Immatriculation d'un véhicule émise par une province.

Note: documents which include a SIN as a reference or account number cannot be accepted.

Remarque : Les documents qui comprennent un NAS en tant que référence ou numéro de compte ne peuvent pas être acceptés.

Émis par d'autres sources canadiennes confirmant le nom et l'adresse fournis

- *Facture de services publics (ex., électricité, eau, télécommunications);*
- *Relevé de compte de placement enregistré (ex., REER, FERR, CELI);*
- *Documents d'assurance (habitation, automobile ou vie).*

Émis par un organisme gouvernemental canadien :

- *Télécopie, photocopie, numérisation ou image électronique claire et lisible d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, comprenant le nom et la date de naissance;*
- *Certificat de naissance (qui confirme le nom actuel fourni);*
- *Certificat de mariage ou preuve de mariage émise par le gouvernement (formulaire détaillé qui comprend la date de naissance);*
- *Documentation sur le divorce;*
- *Carte de résident permanent;*

Confirmez que la personne possède un compte de dépôt non enregistré, un compte chèques, une carte de crédit ou un compte de prêt au moyen des documents suivants :

- Relevé de carte de crédit;
- Relevé bancaire pour les comptes de dépôt ou de chèques (non enregistrés);
- Relevé de compte de prêt (ex., prêt hypothécaire);
- Chèque qui a été traité au cours de la dernière période de relevé (chèque compensé, fonds insuffisants) par une institution financière.